

L'édit



SMICTOM de SOLOGNE



Madame, Monsieur,

A compter du 1^{er} janvier 2024, la loi AGE (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) impose la mise en place de la valorisation des biodéchets.

Nous attendons le résultat de l'expérimentation menée conjointement par le bureau d'étude et le SMICTOM.

Ce passage au tri des biodéchets se fera donc par étapes via une forte communication, notamment sous la forme de réunions publiques dans chaque commune.

La collecte des emballages s'effectue tous les quinze jours, il en sera de même pour les déchets ménagers (bacs à couvercle bordeaux) à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les communes d'Ardon, Jouy le Potier et Ligny le Ribault rejoindront le SMICTOM dès 2024. Les administrés de ces villages bénéficieront des nombreux services du SMICTOM.

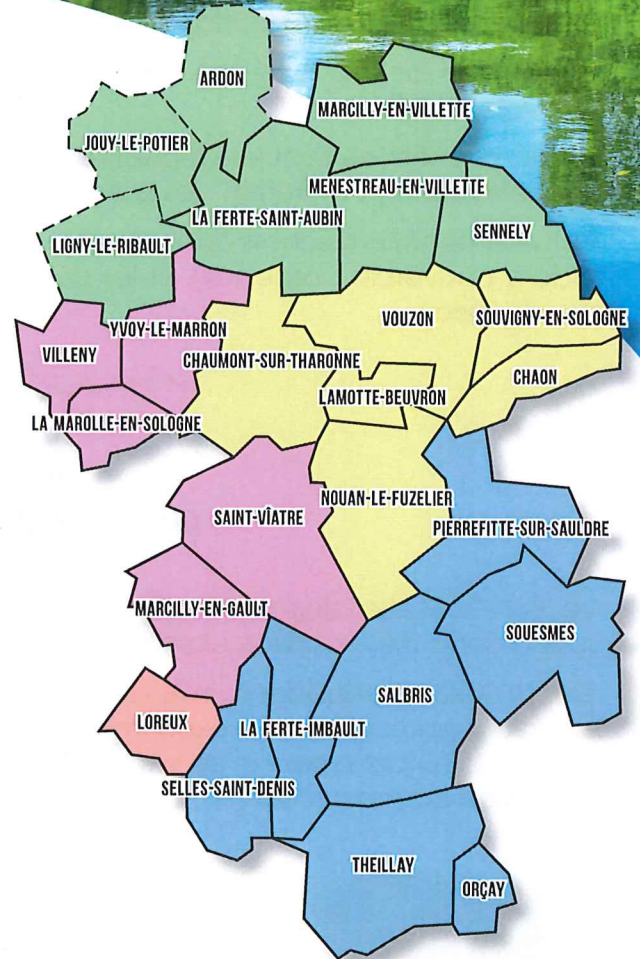
La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a déjà été augmentée de 0.5 point en 2023.

- +14% sur l'incinération,
- +40% sur l'enfouissement,
- une forte augmentation de la Taxe Générale, sur les Activités Polluantes (T.G.A.P).

Respectez bien les consignes de tri qui vous sont données, nous ne souhaitons pas vous faire subir le désagrément d'une nouvelle augmentation.

Merci de votre compréhension et soyez bons trieurs.

Bien cordialement
Le Président du SMICTOM de Sologne
Jean-Michel DEZELU



- CC COEUR DE SOLOGNE
- CC PORTES DE SOLOGNE
- CC DU ROMANRANTINAIS ET DU MONESTOIS
- CC DE LA SOLOGNE DES ETANGS
- CC DE LA SOLOGNE DES RIVIERES
- COMMUNES INTEGREES AU SMICTOM en janvier 2024

Sommaire

- Mot du Président **p1**
- Vos biodéchets deviennent séduisants ! **p2**
- Cultivez l'amour de la nature grain par grain **p3**
- Compostage individuel : transformez vos déchets en trésor écologique ! **p3 à 5**
- Zoom sur vos déchets verts **p6**
- Un tri soigné, une planète préservée .. **p7**
- Espacer pour mieux valoriser : une fréquence de collecte au service de notre avenir **p8**

VOS BIODÉCHETS

DEVIENNENT SÉDUISANTS !

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) souhaite apporter des réponses aux attentes des Français en matière d'écologie à travers de nombreuses mesures de la vie quotidienne. 10 mesures ont déjà été adoptées et 10 autres le seront très prochainement.

L'obligation du tri à la source des biodéchets fait partie d'une de ces mesures qui sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Les biodéchets, ce sont les déchets alimentaires, aussi appelé « déchets de cuisine et de table » et les déchets issus de l'entretien des parcs et jardin, aussi appelés « déchets verts ».

Actuellement, les déchets alimentaires représentent 30% de votre bac d'ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle bordeaux), et les déchets verts sont déposés en déchèterie ou sur les plateformes de végétaux.

merci

*aux foyers volontaires
qui ont répondu à nos sollicitations !*

Le SMICTOM de Sologne étudie depuis 2021 les moyens les plus adaptés pour ses 27 communes pour vous aider à trier vos déchets alimentaires et déchets verts.

Début 2023, et pendant 6 mois, des usagers de la commune de Nouan le Fuzelier et de la Ferté Saint-Aubin ont participé à une expérimentation sur la mise en place du tri à la source des biodéchets. Cet essai sur le terrain a permis de vérifier si les outils mis à disposition étaient adaptés, et de tester différents modes de communication.



La mise en place de composteurs individuels pour les foyers qui possèdent un jardin a été judicieuse. Cet outil est simple d'utilisation et peu contraignant. Les usagers qui compostent sortent désormais leur bac des déchets ménagers 1 fois toutes les 3 semaines en moyenne !

La mise en place de points d'apport volontaire près des logements collectifs n'a pas été aussi pertinente : le dépôt récurrent de déchets non conformes et la gestion du lavage des bacs engendrent un coût financier important et un impact environnemental négatif. Les élus du SMICTOM de Sologne souhaitent prendre un peu plus de temps avant de déployer (ou non) cet outil de valorisation.



Beaucoup d'usagers du SMICTOM de Sologne valorisent déjà leurs biodéchets chez eux. Pour ceux qui ne le font pas encore, des solutions simples et économiques existent.

CULTIVEZ L'AMOUR DE LA NATURE

GRAIN PAR GRAIN

Les poules

Les poules sont d'excellentes recycleuses de déchets de cuisine tels que les épluchures de légumes, les restes de fruits, le pain rassis et les restes de repas... Les races les plus populaires sont la poule rousse, la poule Sussex et la poule Leghorn.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En moyenne, 1 poule mange
150kg de vos déchets
alimentaires par an
et produit 200 œufs.

Les fientes de poules constituent également un excellent engrais naturel. Vous pouvez bénéficier de cet engrais gratuit et écologique pour fertiliser vos plantes, potagers et jardins.

L'élevage de poules offre également une excellente opportunité d'éduquer les enfants sur la durabilité et la responsabilité environnementale.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

TRANSFORMEZ VOS DÉCHETS EN TRÉSOR ÉCOLOGIQUE !

Imaginez un monde où nos déchets se transforment en un précieux terreau, nourrissant la terre. En compostant, vous réduisez considérablement la quantité de déchets envoyés dans un centre de méthanisation, vous diminuez votre empreinte carbone et vous créez un cercle vertueux en favorisant un sol fertile et en préservant nos ressources naturelles.



Alors, laissez-vous séduire
par le compostage !

Ensemble, nous pouvons
créer un monde plus
vert, plus sain et plus
épanouissant.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

TRANSFORMEZ VOS DÉCHETS EN TRÉSOR ÉCOLOGIQUE !

Le compostage en tas

Le compostage en tas est la manière la plus simple de procéder pour élaborer son compost. Elle ne demande aucun équipement particulier si ce n'est quelques outils basiques de travail du sol.



Le compostage avec un composteur

■ Composteur du commerce

Les composteurs en bois et les composteurs en plastique du commerce facilitent le compostage à domicile. Chaque composteur a ses propres avantages et inconvénients, il est donc important de prendre en compte les besoins de votre foyer pour choisir celui que vous allez acheter.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le SMICTOM de Sologne vous aide

Le SMICTOM de Sologne organisera prochainement des séances d'information sur le compostage près de chez vous, et distribuera gratuitement des composteurs de 400l en plastique.

Mais ce n'est pas parce que c'est gratuit qu'il faut dire oui.

Si vous possédez déjà des poules, ou un composteur, demandez-vous si vous en aurez l'utilité.



■ Composteur fait maison

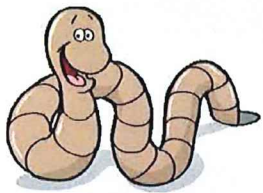
Fabriquer un composteur en palettes de récupération est à la portée de tous les bricoleurs, même ceux du dimanche.

C'est aussi une activité amusante à faire avec les enfants pour les sensibiliser au jardinage écologique, à la biodiversité et au bricolage.



COMPOSTAGE INDIVIDUEL

TRANSFORMEZ VOS DÉCHETS EN TRÉSOR ÉCOLOGIQUE!



Le lombricompostage

Le lombricompostage permet de transformer vos déchets de cuisine et de table dans un lombricomposteur avec des lombrics (vers de terre) en un engrais écologique, le lombricompost et de produire également un engrais liquide organique. Il permet le compostage en intérieur.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le SMICTOM de Sologne va mettre prochainement à disposition des usagers qui n'ont pas de jardin des lombricomposteurs.

Peu importe la méthode,

l'essentiel est d'oser **AGIR !**

Il est encore temps pour tous de réfléchir sur nos habitudes de consommation et d'adopter des comportements plus durables.

En combinant le tri des déchets avec une réduction de leur quantité, nous pouvons avoir un impact significatif sur l'environnement, la préservation des ressources et la construction d'un avenir plus durable.

La planète est
entre vos mains...



ZOOM SUR

VOS DÉCHETS VERTS

DÉCHETS VERTS



DÉCHETS VERTS

DÉCHETS VERTS

Tontes

Feuillage

Plantes
annuelles
et
bisannuelles

...



Ma 2^e vie

Compostage
Valorisation
organique

LES INTERDITS

Films
et sacs
plastique



SMICTOM
SOLOGNE

6 640 : c'est le nombre de tonnes de déchets verts que les usagers du SMICTOM de Sologne ont déposé dans les déchèteries et sur les plateformes de végétaux en 2022.

180 000 € : c'est le montant demandé à la collectivité, donc à l'usager, pour le transport, le traitement des déchets verts. Sans compter le coût du carburant pour vous déplacer en déchèterie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

**Vos déchets verts pourraient être valorisés chez vous
au lieu d'être transportés plusieurs fois.**

En tas ou dans votre composteur avec vos déchets alimentaires

Tonte, taille de haies, branchages, feuilles mortes, mauvaises herbes, plantes malades, coupes de résineux, paille, foin.

En pratiquant le mulching lors de la tonte

C'est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. La tondeuse mulcheuse coupe l'herbe tondu en brins très courts qui sont déposés dans un second temps sur la pelouse via une sortie latérale, elle réalise donc un paillage sur cette pelouse. Grâce aux brins très courts, un bon mulching ne se voit pas !

UN TRI SOIGNÉ

UNE PLANÈTE PRÉSERVÉE

Le SMICTOM de Sologne a récemment étudié le contenu de vos sacs d'ordures ménagères (les sacs que vous déposez dans votre bac à couvercle bordeaux) : 60% de vos déchets ne devraient pas se trouver à cet endroit !

Déchets recyclables / valorisables trouvés dans la poubelle d'ordures ménagères

Où ces déchets devraient être déposés ?



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le SMICTOM de Sologne vous aide
Pour rappel, si votre bac de tri est trop petit,
contactez le SMICTOM pour un échange.
C'est gratuit



ESPACER POUR MIEUX VALORISER

UNE FRÉQUENCE DE COLLECTE AU SERVICE DE NOTRE AVENIR !

La mise en place du tri de tous les emballages en 2021 a permis de baisser significativement la quantité des ordures ménagères.

Avec la mise en place du tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, la collecte de vos déchets ménagers en porte à porte toutes les semaines ne se justifie plus.

Au 1^{er} janvier 2024, les ordures ménagères seront désormais collectées en porte à porte 1 fois tous les 15 jours au lieu d'une fois par semaine.

Un calendrier de collecte de vos déchets en porte à porte sera distribué en fin d'année dans votre boîte aux lettres.

La réduction de la fréquence de collecte de ces ordures ménagères aura également un impact positif sur l'environnement.

Moins de camions de collecte en circulation signifie moins de pollution et une empreinte carbone réduite.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Les camions du SMICTOM de Sologne parcourent chaque semaine 3 125 km pour collecter uniquement vos ordures ménagères en porte à porte.

Un camion de collecte consomme environ 60 litres de carburant pour 100km.



CONTACT

 www.smictomdesologne.com

 Smictom de Sologne

 smictomdesologne@orange.fr

 02 54 88 58 28

